

**DCM N° 2025-12/032**

**Séance du 18 décembre 2025**

Le conseil municipal dûment convoqué le 18 décembre 2025 à 18h, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de Choisey, sous la présidence de Madame THEVENIN Hélène, Maire

Date de la convocation : 12 décembre 2025	La liste des délibérations affichée et publiée le 19 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 13	

**PRESENTS** : THEVENIN Hélène, BARRET-PAQUES Béatrice, BARTHE Olivier, CRETIN Bérengère, DIAS Edouard, DUBOIS Stéphane, LAVRUT Arnaud, MAUPOIL Florence, METRAILLE Thomas, SIBILLE Laurent VALENTE Nathalie (**11 présents**)

**ABSENT(S) Excusé(s)** : DEMONT PRENAT Sylvie, LACROIX Marie-Paule,

**POUVOIRS** en application de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 du CGCT, Ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme LACROIX Marie-Paule	à	Mme THEVENIN Hélène

**Secrétaire de séance** : Madame MAUPOIL Florence désignée conformément à l'article L.2121-6 du CGCT.

**OBJET** : Recrutement d'un Agent contractuel en cas d'absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-8 1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à l'absence de cadre d'emploi de fonctionnaire, sur un poste existant de secrétaire de Mairie

Sur le rapport de Madame le Maire

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE** : la création à compter du 1 er janvier 2026 d'un emploi d'agent de gestion administrative contractuel relevant de la catégorie hiérarchique C de la filière administrative du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux au grade d'adjoint administratif principal 2-ème classe à temps non complet à raison de 29/35-ème, pour faire face à l'absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

**D'AUTORISER** : Madame le Maire à recruter un agent contractuel et à signer le contrat afférent.

Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 1 an compte tenu de l'absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier de 2 années d'expériences professionnelle rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions de catégorie C, par référence à l'indice brut 446

Envoyé en préfecture le 19/12/2025  
Reçu en préfecture le 19/12/2025  
Publié le 19/12/2025  
ID : 039-213901507-20251218-202512032-DE

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Madame le Maire est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

***Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, ans susdits.***

*Fait à Choisey le 19 décembre 2025*

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.*

**Le Maire,  
THEVENIN Hélène**

